

Le Mag'

de votre Com' Com

Dossier spécial DÉCHETS



L'année 2021 est une année charnière pour la gestion et le traitement de nos déchets !

Des projets d'envergure et novateurs se concrétisent avec dès janvier, le lancement de notre propre **régie de collecte et de transport** des déchets.

Nous continuerons à parfaire et étendre nos filières de reprise avec, à la fin du printemps, l'ouverture dans la déchèterie d'Avançon de notre **Matériauthèque** !

Une **zone de gratuité** dédiée à la récupération des matériaux de construction réutilisables, issus des entreprises comme des particuliers.

Nous lançons de plus le **programme européen "LIFE"** dédié à la valorisation des biodéchets et au compostage à l'échelle de l'intercommunalité.

Tout cela dans un seul et même objectif vital : **réduire nos tonnages de déchets enfouis**. Nous n'avons pas d'autres choix pour l'environnement que nous léguerons à nos enfants que d'intensifier nos efforts de tri et de recyclage, via notre action collective.

Grâce à vous, depuis 2018, nous avons considérablement amélioré nos résultats et nous vous en remercions une fois de plus : **390 tonnes d'ordures ménagères enfouies en moins depuis 2 ans** !

Malgré tout, l'explosion des coûts de traitement et des taxes d'État, ne récompensent pas notre bilan... Nous vous présentons **les raisons de notre colère** dans ce numéro spécial, en particulier les hausses qui nous sont imposées et leurs conséquences financières...

#6 Déchets

Février 2021

M. Francis CESTER

Vice-Président de la CCSPVA, en charge des déchets

La collecte des déchets



NOS MISSIONS :

- ✓ 101 points de collecte
- ✓ 16 communes
- ✓ 7 500 habitants
- ☑ 1 421 tonnes de déchets ménagers (189 kg / hab)
- ☑ 207 tonnes d'emballages ménagers (27,5 kg / hab)
- ☑ 194 tonnes de papiers
- ☑ 260 tonnes de verres

LA COLLECTE DES DÉCHETS DÉSORMAIS ASSURÉE PAR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !

Nous vous l'indiquions dans le magazine précédent (déc. 2020), c'est désormais chose faite.

Depuis le 2 janvier, c'est un nouveau camion aux couleurs de la CCSPVA que les habitants de l'Avance et de la vallée de la Durance peuvent voir s'activer aux abords des **101 points de tri sélectif** du territoire !

Votre Communauté de communes a pris officiellement la main : sa nouvelle Régie de Prévention, Gestion et Valorisation des déchets Ménagers et Assimilés **assurera toute l'année la collecte et le transport des déchets**, jusque-là une prestation déléguée à VÉOLIA. Le traitement final des déchets reste quant à lui délégué à VÉOLIA, seul prestataire technique pour la quasi-totalité du territoire haut-alpin.

■ UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE

Pour l'ensemble de ses 16 communes membres, la CCSPVA assure dorénavant toute la logistique de **transport et de ramassage des emballages, du papier, du verre et des cartons** jusqu'au point de regroupement du Beynon à Ventavon.

Équipée d'un second camion, elle a débuté au 1^{er} février le plus gros volet : **la collecte et le transport des ordures ménagères** jusqu'au site d'enfouissement à Ventavon.

Une autonomie logistique et financière, pour ce nouveau service, géré intégralement en interne, avec un seul objectif : une maîtrise maximum et au plus précis des coûts et dépenses réelles.

➔ EN PRATIQUE, PAS DE CHANGEMENT POUR VOUS !

RIEN ne change pour les usagers.

Les fréquences de ramassage seront aussi régulières qu'auparavant pour surveiller le niveau de remplissage des containers. Le planning de collecte sera ajusté aux périodes de fréquentation touristique. De plus, la proximité des agents sur le terrain facilitera la réactivité de la collectivité en cas de problèmes constatés (dépôts sauvages ou débordements...).





LA COLLECTE DES DÉCHETS

■ UN VIRAGE AUDACIEUX

Les coûts de collecte en constante évolution avec une ultime augmentation en 2021 ont entraîné la fin du partenariat avec VEOLIA, prestataire historique de la collectivité.

C'est donc une étape majeure, extrêmement réfléchie, audacieuse et visionnaire engagée par les élus de la CCSPVA, et qui permettra à la collectivité d'absorber en partie ces augmentations à venir, **sans toutefois pouvoir les amortir en totalité.**

La finalité ultime de notre démarche étant de circonscrire les répercussions financières qui s'imposent aux habitants.

➔ Grâce à l'appui de la Préfète des Hautes-Alpes convaincue par notre démarche innovante, une Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle a été obtenue : l'État contribue au déploiement de notre régie à hauteur de **175 000 €**. Le Département des Hautes-Alpes participe quant à lui à hauteur de **70 000 €**.

La réalisation de la collecte par nos propres moyens, permettra d'économiser **60 000 € de coût de transport des déchets**. Malgré tout, cet excellent résultat n'absorbera pas l'intégralité des **augmentations subies : 158 000 €** de hausses non compressibles.

📄 Détails & explications pages 4 - 5



BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL DE LA RÉGIE

Remboursement annuel de l'achat de deux camions de collecte	55 600 €
Amortissement	53 800 €
Location garage et aire de lavage	14 000 €
Assurance	3 400 €
Contrôle technique	1 700 €
Pneus et entretien	13 000 €
Carburant	56 000 €
Charges de personnel	64 000 €
TOTAL	269 000 €



GAINS PRÉVISIONNELS DU PASSAGE EN RÉGIE INTERNE

■ Coûts de collecte 2020 par VEOLIA

2020 ➔ **330 000 €**

■ SI LA COLLECTE ÉTAIT ENCORE EFFECTUÉE PAR VEOLIA EN 2021

> Budget estimé

2021 ➔ **390 000 € de coût annuel en 2021**

Depuis le 1^{er} janvier 2021 > nous collectons

Organe décisionnel

Conseil d'exploitation
16 élus désignés

PRÉSIDENT DE LA RÉGIE
Francis CESTER, Vice-Président

■ COMMENT S'ORGANISE LA RÉGIE DE COLLECTE ?

Gestion logistique et administratif

DIRECTEUR DES SERVICES
Gaëtan PARPILLON
RESPONSABLE ORGANISATIONNEL
Karine TOUCHE

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER
2 agents en interne

COLLECTE DES DÉCHETS
2 agents techniques

EXPLOITATION DES DEUX DÉCHÈTERIES
4 agents techniques

PROGRAMME «LIFE» DÉDIÉ AUX BIODÉCHETS
1 agent en interne

Après une réorganisation interne des services au sein de la collectivité, le fonctionnement de la régie n'a nécessité qu'un seul recrutement : un chauffeur expérimenté.

😊 **60 000 € d'économies** estimées grâce au passage en régie interne de collecte par rapport à 2020

Nos partenaires financiers :





Coûts de traitement des déchets : à quoi sommes-nous confrontés ?

➔ à une augmentation exponentielle des coûts de collecte et de traitement par le prestataire VEOLIA de 43 % dès 2021.

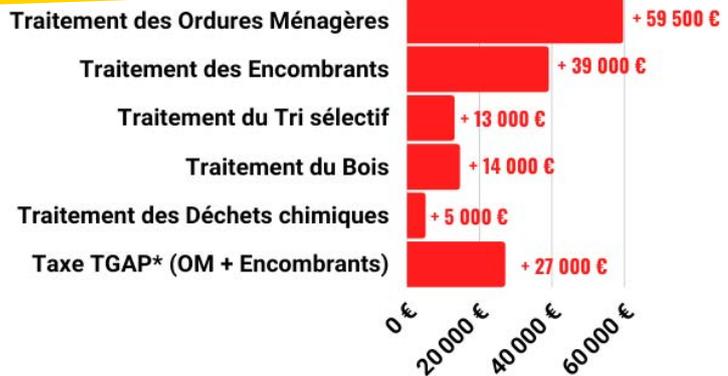
➔ à une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (la TGAP*) fixée par l'État applicable aux déchets non valorisés (ordures ménagères et encombrants) de 27,5 € TTC à 71,5 € TTC par tonne en 2025.



Malgré tous nos efforts de réduction des tonnages de déchets collectés, l'amplification et l'extension du nombre de nos filières de reprise et l'optimisation de nos points de collecte, nous subissons, ces nouvelles augmentations **INDÉPENDANTES DE NOTRE VOLONTÉ**.

■ COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS : DES HAUSSES QUI S'ACCUMULENT !

➔ + 158 000 € DE SURCOÛTS ESTIMÉS DÈS 2021



➔ LES TARIFS DE VEOLIA EN CONSTANTE AUGMENTATION



L'évolution des tarifs de traitement, collecte et transport (en € / tonne d'ordures ménagères) depuis 2018.

➔ COÛT ANNUEL DE LA TGAP* D'ICI 2025 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET LES ENCOMBRANTS



Estimations sur la base des tonnages 2020

Face à ces hausses incompressibles, la collectivité ne peut maintenir à l'équilibre son budget "Ordures ménagères".

En 2021, **110 000 €** de recettes supplémentaires sont nécessaires pour équilibrer le budget annuel "Déchets"...



■ L'EXASPÉRATION UNANIME DES ÉLUS LOCAUX



Dans un tel contexte, la colère des élus locaux gronde. En parallèle à ces hausses, la planification régionale de gestion des déchets, pour les départements du 04 et 05, semble peu adaptée à la réalité sociale, économique et touristique, de notre bassin de vie, et font craindre, à terme, une difficulté accrue pour traiter tous nos déchets ultimes sur place.

A l'initiative de Joël Bonnaffoux, Président de la CCSPVA, l'ensemble des EPCI du 05 et du 04 ont décidé de prendre le problème à bras le corps, pour trouver avec les partenaires concernés, des solutions plus adaptées sur cette délicate thématique de la gestion des déchets.

L'ensemble des représentants des intercommunalités des Hautes-Alpes, et celles du Sisteronais-Buëch se sont réunis en urgence jeudi 5 novembre à la CCSPVA, pour définir un mode d'action commun et adapté aux besoins réels de nos collectivités.

La rencontre, réalisée en présentiel et en visioconférence avec l'Agglomération de Gap-Tallard-Durance et la Communauté de communes du Briançonnais, a révélé des problématiques similaires. Comment maîtriser le coût de traitement de nos déchets ? Quelle alliance et quelle organisation juridique à l'échelle des deux départements pour peser dans la balance ?

Un communiqué de presse commun à toutes les collectivités a été diffusé à la presse locale afin d'informer l'opinion publique.

La démarche engagée, ce 5 novembre dernier, est en cela un signe fort et la présence des élus de toutes les intercommunalités sans exception **témoigne de l'inquiétude véritable des élus de terrain quant à l'avenir de la gestion des déchets.**



Francis CESTER, Vice-président en charge des déchets

"Entre 2020 et 2021, + 40 % d'augmentation du coût de traitement à la tonne des déchets ménagers et + 60 % pour le traitement des encombrants. Des tarifs sans doute justifiés, mais appliqués sans concertation ni avertissements, nous mettant, fin 2020 devant le fait accompli. Par dessus tout, une taxe d'État pénalisante qui explose..."

Comment boucler nos budgets et financer les investissements nécessaires exigés par les nouvelles réglementations, si, chaque année, nous subissons des hausses exagérées ? Nous subissons la double, voire la triple peine, en dépit de notre réussite dans la réduction de nos tonnages.

Nos concitoyens ont participé à l'effort environnemental, et, le succès du tri des emballages, des cartons et la fréquentation de nos déchèteries en sont la preuve. Nous devons les en remercier. Mais comment alors leur expliquer la hausse de notre redevance REOM malgré tous ces efforts méritoires ?

Malgré le soutien in extremis de l'État et du Département des Hautes-Alpes, début janvier, nos collectivités locales semblent, in fine, les seules à subir financièrement, l'exagération des industriels et de leurs distributeurs qui nous inondent de produits suremballés, et que nous devons traiter. Il est heureux de constater que les pouvoirs publics semblent conscients à présent de nos difficultés et se mobilisent, enfin, à nos côtés."

I Redevance des Ordures Ménagères

➔ AUGMENTER, INÉVITABLEMENT...

110 000 €. Voilà la somme qu'il est nécessaire de dégager afin d'équilibrer notre budget "Déchets" et compenser les augmentations précédemment exposées. Face à cela, comme une grande majorité des territoires en France acculés face au coût exponentiel de gestion des déchets, nous n'avons plus beaucoup d'alternative. C'est à contre-cœur, que nous ne pouvons éviter l'inévitable pour circonscrire l'impact financier soudain des hausses de traitement et des taxes d'État : **augmenter la Redevance des Ordures Ménagères (REOM) auprès de tous les usagers, professionnels et particuliers.**

↳ La hausse de la REOM côté particuliers, est, en moyenne, de 20 € par foyer, et équilibrera d'environ 70 000 € le budget de fonctionnement.

↳ Côté «Artisans, et entreprises du bâtiment des travaux publics et de l'environnement», de nouvelles modalités ont été définies sur la base des dépôts constatés. Les recettes générées sont estimées à 20 000 €.

↳ Les tarifs de la REOM délibérés par la CCSPVA reste parmi les plus faibles du département.



TARIFS 2021 PARTICULIERS

PARTICULIERS	2020	2021
Résidences principales La Bâtie-Neuve	170 €	185 €
Résidences principales Autres communes	160 €	185 €
Résidences secondaires	156 €	185 €
Maisons en travaux	130 €	185 €
Logement en habitat mobile occupé de façon saisonnière en camping	70 €	85 €

La REOM est facturée 2 fois par an, une fois par semestre pour les ménages (en mai et novembre).

Pas de découragement ! Vos gestes de tri ne sont pas vains : - 18% d'ordures ménagères, + 150 % d'emballages triés depuis 2018...les résultats sont nettements visibles sur le terrain. Continuez, maintenez la qualité de votre geste de tri. Ne pas trier, ou trier mal, nous exposent à des augmentations plus fortes encore. **Maintenez le cap à nos côtés !**



TARIFS 2021 PROFESSIONNELS

TOURISME

CHAMBRE D'HÔTES	3 € / lit
TABLES D'HÔTES	0,15 € / couvert
GÎTES RURAUX, MEUBLÉS DE TOURISME	150 €
CAMPINGS	
Tentes Caravanes Campings-cars	14 € / emplacement 0,12 € / nuitée
Chalets Mobils-homes et tentes équipées type Safari	30 € / unité 0,12 € / nuitée
HÔTELS-RESTAURANTS	
- Part fixe - Nuitée	100 € 0,11 € / nuitée
- Couvert	0,15 € / couvert (0,18 € pour le sanctuaire ND du Laus)

AGRICULTURE

Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €
Artisans et entreprises producteurs de bio-déchets	850 €

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Cantines, accueil collectif de mineurs (ACM) et collège	0,10 € par repas
Crèches	13 € par place
Maisons de retraite	100 € par lit
Mairies (population DGF)	1,10 € par habitant
Services publics	450 €
EDF-RTE	2 500 €

ARTISANS et ENTREPRISES > HORS BTP

Effectif compris de 0 et 5	190 €
Effectif compris de 6 à 15	290 €
Effectif > 15	390 €

COMMERCES / SERVICES

Commerces à vocation touristique ou multi-activités	300 €
Commerces saisonniers alimentaires ou autres	115 €
Commerces permanents non alimentaires	150 €
Professions libérales et activités de services	100 €
Supérettes	955 €
Supermarchés	2 500 €

NOUVEAU
NOMBRE DE DÉPÔTS
INCLUS DANS LA REOM



ARTISANS, ENTREPRISES DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS & DE L'ENVIRONNEMENT

LES DÉPÔTS "LIBRES" LIMITÉS

A compter du 1^{er} avril 2021, un nombre de dépôt dans nos déchèteries par an, et variable selon la taille de l'entreprise, est inclus dans votre facture annuelle.

Au-delà de ce seuil de dépôts inclus, les dépôts supplémentaires seront facturés selon leur nature.

Détails > TABLEAU DE DROITE

UNE TARIFICATION + JUSTE

Les anciennes tarifications professionnelles de la REOM étaient insuffisantes au regard des volumes déposés par cette catégorie d'entreprises.

Les modalités actuelles faisaient reposer financièrement le coût de gestion des déchets professionnels sur les particuliers. Cette évolution est plus équitable au regard de l'utilisation et des besoins identifiés.

POURQUOI COMPTABILISER LES DÉPÔTS ?

Nos déchèteries connaissent une explosion de leur fréquentation et des apports des entreprises, même hors territoire.

Nous constatons depuis plusieurs années, une saturation des zones de dépôts, et une qualité de tri insuffisante pour revaloriser les matières inertes malgré la loi.

Détails > LOI AGEC



TARIFS 2021 ARTISANS ET ENTREPRISES DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La REOM est facturée en 1 fois par an, en septembre, pour les entreprises.

Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement	2020 sans limitation	2021	NOMBRE DE DÉPÔTS / AN inclus dans la REOM
de 0 à 5 salariés	163 €	300 €	30 dépôts inclus
de 6 à 15 salariés	449 €	590 €	10 dépôts inclus
+ de 15 salariés	600 €	890 €	10 dépôts inclus

Tarifs AU-DELÀ DES DÉPÔTS INCLUS dans la REOM annuelle	Véhicules de - de 3,5 T	Véhicules + de 3,5 T
ENCOMBRANTS	60 €	
PLÂTRES	30 €	⊖
GRAVATS	20 €	
DÉCHETS VERTS 	10 €	80 € dès le 1 ^{er} dépôt
BOIS (brut et traité) 	50 €	200 € dès le 1 ^{er} dépôt
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitumes hors ECO-DDS	30 €	⊖

 Pour tous déchets non triés correctement (présence de pierres, plastiques...) : le tarif par dépôt sera multiplié par deux, soit 160 € pour les déchets verts et 400 € pour le bois.

RAPPEL DE LA LOI AGEC POUR LE BTP

(Lutte contre le Gaspillage et pour l'Économie Circulaire)

Pour le secteur du BTP, tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition doit mettre en place un tri des déchets à la source, et, lorsqu'ils ne sont pas traités sur place, une collecte séparée.

La loi généralise à toutes les structures et impose désormais l'obligation de tri de **7 catégories de déchets : papiers-cartons | bois | gravats | métal | verre | plastiques | plâtres.**

Tout manquement est classé infraction pénale pouvant être punie de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende.

Les déchèteries

Déchets inertes et issus de chantier > pointés du doigt par le Plan Régional

La planification régionale de la prévention et de la gestion des déchets définie par la Région SUD dans le SRADDET fixe des objectifs plus qu'ambitieux : valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes et **70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2025**.

L'identification et la traçabilité des flux de déchets professionnels sont dorénavant au cœur des préoccupations nationales : une nécessité environnementale et une réglementation à laquelle nous répondons via un nouveau mode d'accès à nos déchèteries pour les entreprises concernées.

➔ Badge d'accès pour les artisans et pros du bâtiment au 1^{er} avril 2021

A compter du 1^{er} avril 2021, l'accès aux déchèteries de Théus et Avançon pour ces catégories d'entreprises se fera à l'aide d'une carte magnétique obligatoire.

Un contrôle d'accès automatisé, qui via un logiciel de gestion et d'identification par code barre, permettra de tracer les passages et natures des dépôts. Mais également :

- de comptabiliser précisément le nombre de visites.
- de simplifier la facturation annuelle pour les professionnels avec un nombre de dépôt compris dans la tarification REOM.
- de définir précisément une base de données des professionnels ayant un accès autorisé, et limiter les dépôts d'entreprises hors-territoire.
- d'intensifier le tri des matières inertes recyclables.

 **Votre badge bientôt au courrier !**

Le badge d'accès sera envoyé par courrier aux entreprises concernées au sein de nos 16 communes, à Chorges et Bellaffaire durant le mois de MARS 2021. Un courrier explicatif précisant les modalités d'accès vous sera joint.

Surveillez votre boîte aux lettres !



AU 1^{ER} AVRIL 2021
EN DÉCHÈTERIES
➔ **Badge d'accès obligatoire pour :**

LES ARTISANS ET ENTREPRISES DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Maçons, plaquistes, paysagistes, électriciens, plombiers, peintres, charpentiers, carreleurs, serruriers...

- ✓ **Badge d'accès obligatoire** dans les déchèteries de Théus et Avançon
- ✓ **Nombre de dépôts inclus dans la REOM** annuelle (variable selon la taille de l'entreprise)
- ✓ **Au-delà > dépôt payant** selon la nature des déchets

🔍 Déchèteries, au coeur du recyclage

■ NOS DÉCHÈTERIES EN 2010

Il y a tout juste 10 ans, nos déchèteries acceptaient peu de filières : les cartons, les papiers, les emballages, le bois ou les encombrants... Depuis, nous n'avons cessé d'adapter nos équipements et d'étendre considérablement nos capacités de collecte et de recyclage des déchets.

■ NOS DÉCHÈTERIES EN 2020

Aujourd'hui, plus de **40** filières de récupération sont mises en place, avec des opérations ponctuelles complémentaires dédiées aux déchets agricoles, ou au broyat.

■ NOS DÉCHÈTERIES EN 2023

D'ici 5 ans, d'autres filières vont voir le jour !

➡ 1 **Matériau**thèque

➡ 1 **Ressour**cerie

➡ 1 **collecte séparée des biodéchets**



■ QUEL TAUX DE RECYCLAGE DES DÉCHETS ?

Le Taux Global de Valorisation (TGV) indique la totalité des quantités de déchets collectés et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique.

En 2019, le Taux de Valorisation pour notre territoire est en nette progression : 46 % des déchets déposés en déchèteries ont été valorisés, soit 6 900 tonnes de déchets toutes catégories, contre 36 % en 2018. Un indicateur très positif qui traduit les efforts constants de recyclage de la collectivité et reflète la diminution des déchets non valorisés, c'est à dire enfouis ou incinérés.

↑ GRANDES NOUVEAUTÉS !

PLUS SIMPLE ET À L'ANNÉE À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2021 NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE !



🕒 DÉCHÈTERIE DE THÉUS

LUNDI, MERCREDI
VENDREDI

de 14h à 17h30

SAMEDI

de 9h à 12h et de 14h à 17h30

🕒 DÉCHÈTERIE D'AVANÇON

LUNDI, MARDI, JEUDI,
VENDREDI, SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



Venir 15 min. avant la
fermeture des sites

■ LA MATÉRIAUTHÈQUE EN JUIN 2021 !

Besoin de matériaux pour réaliser des travaux ? Dans le cadre de son plan de réduction des déchets et son engagement dans le développement de l'économie circulaire sur son territoire, la collectivité œuvre pour l'ouverture d'une matériauthèque au sein de la déchèterie d'Avançon.

Une mise en place escomptée pour le mois de juin 2021 !

Une matériauthèque, qu'est-ce que c'est ?

C'est une zone de gratuité, basé sur le principe de "Donnez-Prenez" exclusivement dédié aux matériaux de construction.

Les particuliers comme les professionnels pourront déposer leurs restes de matériaux, et en contrepartie, se servir gratuitement !

Bientôt + d'infos !

“Donnez, Prenez !”

Que vais-je pouvoir déposer et trouver à la matériauthèque ?

- **Sols** : carrelages ciment ou céramiques non encollés, carreaux anciens...
- **Construction** : brique, parpaing, sacs de ciment, de plâtre, gaines pour réseaux ou drains...
- **Matériaux en bois** : tréteaux, pièces de bois brut, bois raboté, lambris, plinthes, volets, portes...
- **Outillages, bricolages, visseries...**

Et bien d'autres selon les «arrivages» !

DONNEZ... PRENEZ! ZONE DE GRATUITÉ !

MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

➔ DÉPOSEZ ICI VOS MATÉRIAUX

➔ PRENEZ CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

Ⓞ Servez-vous avec modération Ⓞ

↓

TOUT MATÉRIAUX ET OUTILS DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR RÉUTILISABLES

Revêtements de sols,
Carrelages, Menuiseries
Outillages, Visseries...
Fins de série ou invendus...

⚠ Avant tout dépôt volumineux, demandez l'accord des agents !

🌱 RÉDUISONS NOS DÉCHETS
RÉUTILISONS NOS OBJETS

PROGRAMME "LIFE" 2021-2023


BIODÉCHETS



Organiser et mettre en œuvre un dispositif local efficace pour détourner les biodéchets alimentaires des Ordures Ménagères : tel est l'ambition sur laquelle repose le **programme européen LIFE** que nous avons l'honneur de déployer durant les trois prochaines années.

➔ **POURQUOI ?** Pour détourner **300 tonnes de déchets alimentaires ou putrescibles** actuellement jetés aux ordures ménagères (et, par conséquent, facturées dans les coûts de collecte et de traitement...)

➔ **COMMENT ?** 3 leviers d'actions dédiés au compostage !

1. LE COMPOSTAGE EN GESTION DOMESTIQUE

L'année a débuté par une enquête auprès de la population, mais également par la formation de 20 volontaires "Guides-composteurs", référents pour leurs communes. Le réseau sera animé et suivi par la chargée de mission Coralie GENDRE. Des ateliers/formations seront également proposés au grand public pour mieux appréhender cette pratique. Et, nos composteurs en bois sont désormais en vente à **15 €** !

2. LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Installation et mise en service de **20 sites publics** dans nos 16 communes.

3. LE COMPOSTAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Accompagnement de **10 établissements** volontaires.

➔ **OÙ ? Partout !**

Le déploiement de ces dispositifs se fera dans l'objectif d'un véritable maillage du territoire. Pour une montée en puissance maîtrisée, la stratégie reposera sur la formation de référents et de "Guide-composteurs" dans chaque commune et des implantations progressives. Après un diagnostic territorial indispensable, les premiers sites seront installés au **mois d'avril 2021**.

➔ RÉDUIRE NOS DÉCHETS PLASTIQUES !

Des sacs en jute et en coton seront bientôt disponibles gratuitement pour nos habitants !
A récupérer directement dans nos locaux début avril 2021.



Dépôt légal : 2021-02 • Directeur de publication : Joël Bonnaffoux
• Rédaction, conception, distribution : Vice-présidents et agents de la CCSPVA
• Crédits photos : ADOBE STOCK, agents de la CCSPVA
• Reproduction et réutilisation interdite • Prochaine parution : DÉCEMBRE 2021
• Imprimé aux normes PEFC en 4 500 ex. par les Éditions du Fournel



➔ NOTRE ENQUÊTE

"LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE"

4 000 questionnaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres, dans notre précédent magazine de décembre. Nous avons à ce jour reçu **180 réponses** qui nous apporte un premier éclairage sur les pratiques domestiques, et la motivation citoyenne.

78 % d'entre vous pratiquent déjà le compostage à domicile, et plus de la moitié souhaitent participer à des ateliers d'initiation.

Notable, **90 %** sont favorables à l'implantation de compostage partagé dans leur quartier. La motivation première des participants est semble-t-il de protéger l'environnement en contribuant à la réduction des déchets.

 biodechets@ccspva.com

 06 99 82 26 63

Nous rejoindre 

Communauté de communes

Serre-Ponçon Val d'Avance

33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE

 04 92 50 20 50  secretariat@ccspva.com

 cc-serreponconvaldavance.com

Nos poubelles débordent...



COMPOSTONS + !

Au jardin, au balcon, apprenez à composter avec la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

VENTE DE COMPOSTEURS

en bois **15 €**

1 composteur

= 1 formation !

(à domicile ou dans nos locaux)

Pour réduire votre poubelle d'un tiers, si vous compostiez ?



Réservez vite votre composteur auprès de Coralie
au 06 99 82 26 63 ou par mail biodechets@ccspva.com

Plus d'infos sur www.cc-serreponconvaldavance.com